

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail – Liberté – Patrie

CELLULE NATIONALE DE TRAITEMENT
DES INFORMATIONS FINANCIERES DU TOGO



**RAPPORT D'ACTIVITES DU QUATRIEME TRIMESTRE 2018
SUR LA LUTTE CONTRE
LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX
ET LE FINANCEMENT DU TERRORISME AU TOGO**

JANVIER 2019

SOMMAIRE

	Pages
ACRONYMES.....	3
INTRODUCTION	4
1. ACTIVITES PRINCIPALES.....	5
1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES	5
1.1.1. DOS reçues	5
1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues	6
1.1.3. Traitement des DOS	6
1.2. Echanges d'informations.....	7
2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES	9
2.1. Coopération internationale.....	9
2.2. Autres activités.....	10
2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation	10
2.2.2. Autres actions et rencontres	12
2.2.3. Suivi des déclarations des transports transfrontaliers de devises et des déclarations des transactions en espèces.....	13
3. DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES	16
CONCLUSION.....	17
ANNEXES.....	18

ACRONYMES

SIGLES	Définitions
BAD	Banque Africaine de Développement
BC/FT	Blanchiment de Capitaux et Financement du Terrorisme
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BRVM	Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CAS-IMEC	Cellule d'Appui et de Suivi des Institutions Mutualistes et Coopératives d'Epargne ou de Crédit
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CENTIF-TG	Cellule Nationale de Traitement des Informations Financières du Togo
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances
CIMSA LBA/FT	Comité Interministériel de Suivi des Activités de Lutte contre le Blanchiment d'Argent et le Financement du Terrorisme
CRF	Cellule de Renseignements Financiers
CREPMF	Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers
CSNU	Conseil de Sécurité des Nations Unies
DOS	Déclaration d'Opérations Suspectes
EM	Evaluation Mutuelle
ENR	Evaluation Nationale des Risques
EPNFD	Entreprises et Professions Non Financières Désignées
ESAAMLG	Groupe Afrique de l'Est/Afrique Australe de lutte contre le blanchiment de capitaux
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
GAFI	Groupe d'Action Financière
FED	Fonds Européen de Développement
GABAC	Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale
GIABA	Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest
LBC/FT	Lutte contre le Blanchiment de Capitaux et le Financement du Terrorisme
MENAFATF	Groupe d'Action Financière pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient
OCRTIDB	Office Central de Répression du Trafic Illicite de la Drogue et du Blanchiment
OBNL	Organisme à But Non Lucratif
ONUDC	Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime
OTR	Office Togolais des Recettes
RECEN-UEMOA	Réseau des CENTIF de l'UEMOA
SFD	Système Financier Décentralisé
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

INTRODUCTION

1. L'environnement socio-économique a été marqué au 4^{ème} trimestre 2018 par plusieurs évènements, dont l'adoption de textes visant à renforcer le cadre juridique national de LBC/FT ainsi que l'organisation d'activités liées à la LBC/FT. Il s'agit notamment :
 - du vote par l'Assemblée Nationale, le 06 décembre 2018, du projet de loi portant sur la cybersécurité et la lutte contre la cybercriminalité dont l'objet est de doter le pays de l'arsenal juridique et institutionnel adéquat, lui permettant d'assurer une prise en charge efficace et effective de la cybersécurité sur toute l'étendue du territoire. Il vise également une adaptation du système pénal national, au moyen d'une modernisation des incriminations du droit pénal classique et d'un réaménagement des instruments procéduraux au regard des exigences de l'environnement numérique. Ledit projet de loi prévoit la création de l'Agence nationale de la cybersécurité qui prend en charge l'application effective des orientations et mesures stratégiques et juridiques en matière de cybersécurité. Il est aussi prévu la création du Fonds de souveraineté numérique qui participe, entre autres, au financement des stratégies nationales de cybersécurité.
 - du déroulement d'un exercice de simulation d'une attaque terroriste à Lomé, effectué conjointement par des éléments du Groupe d'Intervention Léger Anti-Terroriste (GILAT) et les unités spéciales d'intervention de la police et de la gendarmerie nationales togolaises. Cet exercice est le couronnement de deux (2) semaines de recyclage, conduit par des experts français du Groupement d'intervention de la Gendarmerie Nationale (GIGN) et de Recherche Assistance Intervention Dissuasion (RAID) de la Police française.
2. A l'interne, les principales activités de la Cellule ont porté sur :
 - le traitement des DOS, dont le nombre s'est accru de cent quarante-six (146) nouvelles déclarations ;
 - la participation aux rencontres internationales relatives à la LBC/FT ;
 - le renforcement des capacités du personnel de la Cellule ainsi que la sensibilisation de divers assujettis sur la LBC/FT.
3. Le présent rapport retrace les activités du trimestre en trois (03) parties comme suit :
 - les activités principales ;
 - la coopération internationale et les autres activités ;
 - les difficultés rencontrées et les solutions préconisées.

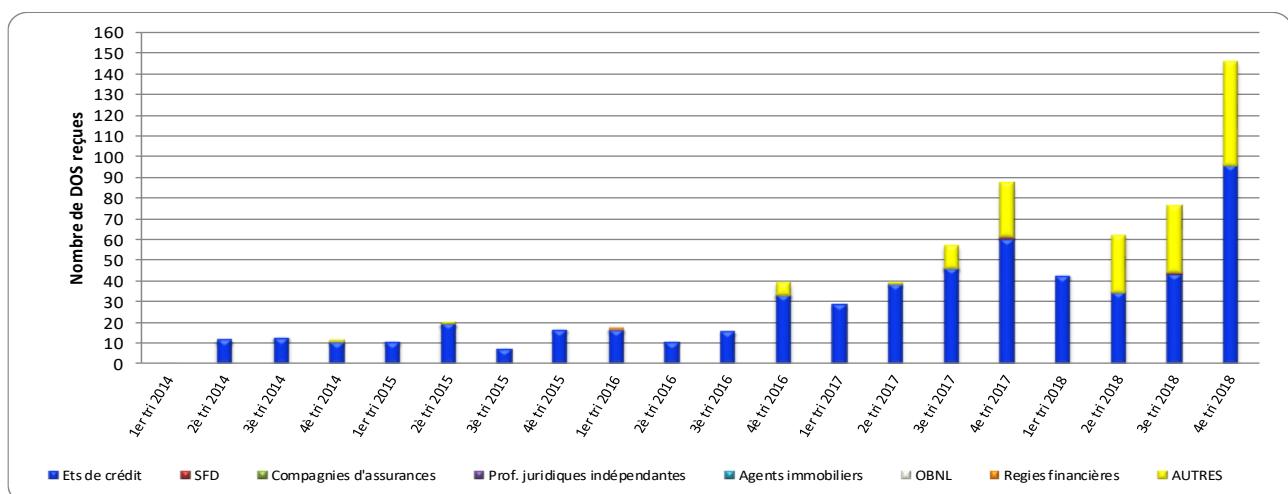
1. ACTIVITES PRINCIPALES

1.1. GESTION DES DECLARATIONS D'OPERATIONS SUSPECTES

1.1.1. DOS reçues (annexe 1)

4. Le 4^{ème} trimestre de l'année 2018 a enregistré cent quarante-six (146) opérations suspectes déclarées à la CENTIF-Togo, portant le nombre total de DOS de l'année à trois cent vingt-six (326). En dépassement de toutes les déclarations trimestrielles précédemment enregistrées par la Cellule, les DOS du trimestre sont en hausse de 92% et 68% respectivement par rapport aux soixante-seize (76)¹ DOS du trimestre précédent et aux quatre-vingt-sept (87) DOS d'un an plus tôt. Cette forte augmentation est induite par la croissance continue du nombre de DOS portant sur les transferts de fonds reçus sans motif économique réel. En comparaison aux deux cent-onze (211) DOS reçues au titre des quatre trimestres de l'année précédente, le nombre de DOS de l'année, à la fin du trimestre sous revue, est en augmentation de 55%.

Graphique 1- Evolution des DOS reçues par trimestre de 2014 à 2018



Sources : Assujettis, CENTIF-TG

5. Quatre-vingt-seize (96) de ces déclarations, soit 66%, proviennent du système bancaire qui demeure la principale catégorie d'assujettis active dans la détection des soupçons de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme au Togo, avec un nombre de banques déclarantes qui s'est stabilisé à huit (08) comme au trimestre précédent contre quatre (04) un an plus tôt. Les cinquante (50) autres DOS du trimestre proviennent d'une entité de la catégorie des autres institutions financières dont les déclarations sont en progression constante.
6. Le montant total des sommes en cause, pour les déclarations du trimestre, se chiffre à 21,2 milliards de francs CFA et comprend deux (2) déclarations de gros montants qui représentent à elles seules 83,4% du total.

¹ Le nombre de DOS reçues au cours du troisième trimestre a été actualisé.

1.1.2. Infractions sous-jacentes des DOS reçues (annexe 2)

7. Les déclarations de soupçon enregistrées au 4^{ème} trimestre 2018 révèlent :
 - 4 cas de fraude fiscale ;
 - 4 cas de faux et usage de faux ;
 - 20 cas d'escroquerie ;
 - 118 cas d'opérations dont la justification des transactions reste à clarifier.
8. Les cas de fraude fiscale sont afférents à des transactions bancaires effectuées par des personnes morales et leurs bénéficiaires effectifs pour un montant total de 8,3 milliards.
9. S'agissant des cas de faux et usage de faux, ils sont relatifs à la production de faux documents, notamment de faux relevés et attestations bancaires. Ces déclarations portent sur un total de 42,7 millions.
10. Les cas d'escroquerie sont relatifs à des réceptions de transferts rapides de fonds frauduleux et à une tentative de retrait frauduleux par chèque. Ils portent sur un montant total de 156,5 millions.
11. Les DOS dont la justification des transactions reste à clarifier correspondent à la somme de 12,5 milliards et concernent :
 - d'importants versements et/ou retraits en espèces inadaptés au profil des clients ;
 - des réceptions de transferts classiques ou électroniques de fonds, sans lien apparent entre les bénéficiaires et les expéditeurs ou sans motif économique réel.
12. Les investigations sont en cours pour confirmer ou infirmer les soupçons et déterminer éventuellement les infractions sous-jacentes de ces DOS.

1.1.3. Traitement des DOS (annexe 3)

13. Conformément à la législation en vigueur, les déclarations reçues par la CENTIF doivent faire l'objet d'analyse sur la licéité ou non de l'activité et l'origine des fonds mis en cause afin de confirmer ou d'infirmer les soupçons des déclarants. En cas de confirmation de soupçon, les dossiers sont transmis aux autorités judiciaires pour ouverture d'une instruction.
14. S'agissant des DOS reçues au cours du 4^{ème} trimestre 2018, elles sont toutes au stade d'investigation auprès de la Cellule.
15. Cependant, durant le trimestre sous revue, la commission d'analyse des DOS a tenu deux (02) séances de travail consacrées à l'examen de deux rapports portant respectivement sur un dossier introduit en septembre 2018 et dix (10) DOS transmises en novembre 2017 par le système bancaire. A l'issue de ses travaux, la Commission a confirmé le soupçon de BC pour ces dossiers avec l'escroquerie comme infractions sous-jacentes. Lesdits dossiers portent sur une somme totale de 128,0 millions de francs CFA.

16. La transmission desdits rapports au Procureur de la République marque ainsi le point de départ d'une procédure judiciaire qui devrait aboutir à une condamnation.

1.2- ECHANGES D'INFORMATION (annexe 4)

17. Le traitement des déclarations par la CENTIF requiert des informations de tous ordres au plan national et certaines fois à l'international. De même, la Cellule est sollicitée par d'autres CRF pour des investigations sur des sujets ou des opérations qui se sont déroulées en partie ou entièrement au Togo.
18. Ainsi, au plan national, la CENTIF-Togo a effectué sur la période sous revue, 252 demandes d'information dont 244 adressées à des organismes financiers et 8 à l'administration publique. En retour, elle a enregistré 228 réponses, dont 207 se rapportent aux demandes du trimestre, situant le taux de réponse à 82%. 205 réponses des organismes financiers sont relatives à des demandes du trimestre sous revue et 10 au trimestre précédent. Quant à l'administration publique, elle a transmis 13 réponses dont 2 se rapportent aux demandes du trimestre sous revue et 11 aux demandes du trimestre précédent. Dans le sens inverse, la Cellule a reçu une (1) demande d'informations des Services d'enquête de l'Administration pour laquelle les recherches se poursuivent en vue d'une réponse diligente.
19. A fin décembre 2018, les demandes d'information de la Cellule au titre de l'année, sur le plan national, se situent à 1137 et les réponses y relatives représentent 85% en s'établissant à 962. S'agissant des demandes nationales reçues par la Cellule à fin décembre, elles se situent à 4 et seule une (1) est en attente de réponse.
20. Les statistiques relatives aux échanges entre les acteurs nationaux, compilées au tableau suivant, dénotent d'une bonne collaboration.

Tableau 1- Point sur les échanges d'informations au plan national du 4^{ème} trimestre et à fin décembre 2018

Destinataires	Demande	Requêtes envoyées en 2018						Requêtes reçues en 2018						
		4 ^{ème} trimestre				A fin décembre		4 ^{ème} trimestre				A fin décembre		
		Réponse		Demande	Réponse	Réponse		Demande	Réponse	Demande	Réponse	Demande	Réponse	
		Relatif	Total			Nombre	Taux					Nombre	Taux	
Administration	8	2	25%	13	163%	69	34	49%	1	0	0%	4	3	75%
EPNFD	0	0	-	0	-	0	0	-	0	0	-	0	0	-
Organismes financiers	244	205	84%	215	88%	1068	928	87%	0	0	-	0	0	-
Total	252	207	82%	228	90%	1137	962	85%	1	0	0%	4	3	75%

Source : CENTIF-TG

21. Sur le plan international, au cours de la période sous-revue, la Cellule a adressé trois (3) requêtes, respectivement à ses homologues du Ghana, de l'Egypte et de la Turquie. En retour, elle a reçu deux (2) réponses, dont l'une du Nigeria pour une

demande introduite au cours du premier trimestre et l'autre de la Belgique pour une demande du deuxième trimestre.

22. A fin décembre, vingt-deux (22) demandes d'information ont été adressées par la Cellule à ses homologues durant l'année et huit (8) ont été répondues.
23. Dans le sens inverse, elle a reçu quatre (4) demandes en provenance d'Afrique du Sud (1), du Vanuatu (1) et du Burkina (2) et a transmis deux (2) réponses dont l'une (1) à la demande du Vanuatu et l'autre, de l'Île Maurice, reçue le trimestre précédent.
24. A la fin du trimestre, au total huit (8) demandes d'information ont été reçues par la Cellule de ses homologues étrangers au titre de l'année et cinq (5) ont été répondues. Les recherches sont en cours en vue des réponses diligentées à y apportées.

Tableau 2- Point sur les échanges d'information à l'international du 4^{ème} trimestre et à fin décembre 2018

		Situation du 4 ^{ème} trimestre				Situation cumulée de l'année au 31 décembre			
Requêtes	Demande	Réponse				Demande	Réponse		
		Relatif		Total			Nombre	Taux	
		Nombre	Taux	Nombre	Taux				
- du Togo aux autres CRF	3	0	0%	2	67%	22	8	36%	
- des autres CRF au Togo	4	1	25%	2	50%	8	5	63%	

Source : CENTIF-TG

25. Il convient de souligner également que dans le cadre de la coopération internationale, la CENTIF-Togo partage des informations spontanées avec ses homologues. La période sous revue a été marquée par une (1) information spontanée reçue par la Cellule en provenance des USA, portant à cinq (5) le nombre total desdites informations de l'année en cours.

2. COOPERATION INTERNATIONALE ET AUTRES ACTIVITES

2.1. COOPERATION INTERNATIONALE

26. Au cours de ce 4^{ème} trimestre 2018, la coopération internationale a été agrémentée notamment par la participation à la plénière du GIABA ainsi qu'à des ateliers et missions initiées par cette institution. L'économie de ces rencontres se présente comme ci-après.

a. Plénière du GIABA

27. Du 11 au 15 novembre 2018, le Président a conduit une délégation provenant de la CENTIF, du CIMSA ainsi que des ministères en charge de la LBC/FT, à la 30^{ème} plénière de la commission technique du GIABA tenue à Banjul (Gambie). Au cours de cette rencontre, le Togo a présenté son 10^{ème} rapport de suivi de l'Evaluation Mutuelle de son dispositif de LBC/FT et a été félicité notamment pour le renforcement de son cadre juridique de LBC/FT. En raison des progrès réalisés par le pays pour conformer son dispositif de LBC/FT aux normes internationales en vigueur, le pays a été retiré du régime de suivi renforcé et placé sous le régime de suivi régulier accéléré et devra présenter son rapport d'étape en mai 2019, en vue de sa sortie du processus de suivi pour se préparer pour le second cycle de son évaluation mutuelle dont la visite sur site est prévue pour mars 2020.

28. En marge des travaux de la 30^{ème} plénière du GIABA, la CENTIF a également participé, le 10 novembre, à la 12^{ème} assemblée générale du réseau des CENTIF de l'UEMOA (RECEN-UEMOA).

b. Autres activités relatives à la coopération internationale

29. Du 10 au 14 décembre 2018, le Directeur du renseignement financier et de la stratégie a pris part, en qualité d'expert, à une mission de renforcement de capacités de la CENTIF du Mali, organisée dans le cadre de la mise en œuvre, par le GIABA, du projet SAMWA financé par l'UE. La mission, composée de deux experts, sous la conduite du GIABA, a fait des communications sur l'analyse opérationnelle et stratégique qui constituent les moyens essentiels à la disposition d'une CRF pour remplir sa mission.

30. Par ailleurs, la CENTIF, dont le Président est le correspondant national du GIABA, a participé activement à l'organisation de la Réunion régionale conjointe des Responsables de conformité des institutions financières/EPFND et des Autorités compétentes sur les questions émergentes en matière de BC/FT, organisée du 27 au 30 novembre 2018 à l'Hôtel Eda Oba à Lomé (Togo) par le GIABA.

31. La Cellule a également produit et transmis en octobre 2018 au GIABA, le rapport pays de l'année 2018, qui couvre la période d'octobre 2017 à septembre 2018. Ce rapport présente, au titre de la période concernée, les développements sur la lutte contre la criminalité financière au Togo et plus particulièrement sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme en faisant ressortir notamment, les activités des principaux organismes de LBC/FT, les changements observés dans

l'environnement de la criminalité dans le pays, les perspectives pour le développement de l'effort de LBC/FT ainsi que les besoins d'assistance technique du pays.

32. Le 08 novembre, la Cellule a reçu en audience, une délégation du bureau régional du FBI pour le Ghana, le Togo et le Burkina. Cette rencontre vise à renforcer les relations entre les deux institutions, notamment en termes d'assistance technique et d'échanges d'informations, dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

33. Le 19 novembre, le Président de la Cellule, entouré des membres, a reçu son homologue du Niger en audience, dans le cadre d'une visite de courtoisie. Les échanges ont porté essentiellement sur les défis et l'organisation des CENTIF.

2.2. AUTRES ACTIVITES

2.2.1. Actions de formation et de sensibilisation

34. Les actions de formation et de sensibilisation du trimestre sous revue ont porté, d'une part, sur la poursuite des activités de sensibilisation des acteurs nationaux sur la LBC/FT et de divulgation de la nouvelle loi uniforme relative à la LBC/FT et, d'autre part, sur le renforcement des capacités du personnel de la Cellule. Ces actions sont retracées ci-dessous.

2.2.1.1. Actions de sensibilisation

35. La Cellule a organisé le 09 octobre 2018, une journée d'échanges sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme avec l'Université de Lomé dans le cadre des journées scientifiques internationales de Lomé. L'organisation de cette journée vise à susciter l'intérêt des universitaires pour cette problématique, au regard de leur rôle majeur dans la vie d'une nation, notamment en terme de formation et d'éducation ainsi que de recherche et d'innovation. Outre la présentation des généralités sur la LBC/FT et le cadre juridique et institutionnel de la LBC/FT, le développement du thème principal de cette journée, consacré à la contribution attendue du monde universitaire à la LBC/FT, a permis de lancer le débat sur le sujet. A l'issue de cette rencontre, les Universitaires ont pris la pleine mesure de leurs apports à la LBC/FT et l'engagement d'inclure cette thématique dans le programme des facultés et écoles.

36. Le 31 décembre, la Cellule a reçu en audience, les responsables de l'ONG-AOIB (pour l'appel, l'orientation à l'Islam et la bienfaisance) pour discuter de la nature des activités de cette organisation, au regard de l'importance des subventions dont elle bénéficie. A cet effet, la Cellule a sensibilisé cette ONG sur les risques d'utilisation des OBNL à des fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme et l'a invitée à mettre en œuvre ses obligations en matière de LBC/FT. Au cours de cette rencontre, cette organisation a transmis à la Cellule certains documents, dont son rapport d'activités au titre de l'année 2017.

37. La CENTIF a également poursuivi son programme de divulgation de la loi uniforme n°2018-004 du 04 mai 2018 relative à la LBC/FT dans les pays membres de l'UMOA ainsi que de ses instructions d'application. A cet effet, elle a rencontré les Directeurs Généraux des banques, le 03 octobre 2018, afin de les inviter à prendre les dispositions idoines pour conformer leur dispositif interne de LBC/FT au nouveau cadre juridique en vigueur, notamment en révisant leurs programmes de conformité et leurs procédures internes de LBC/FT et en conduisant l'évaluation des risques de BC/FT de leurs institutions. Au cours de cette rencontre, un accent particulier a été mis sur la mise en œuvre effective de l'instruction n°07-09-2017 du 25 septembre 2017 portant modalités d'application par les institutions financières de la loi uniforme relative à la LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA.

2.2.1.2. Renforcement de capacités du personnel

38. Du 01 au 05 octobre 2018, les membres et le personnel d'appui de la CENTIF ont bénéficié du renforcement de leurs capacités en analyse tactique/opérationnelle et stratégique ainsi qu'en recherche, collecte et gestion des données et informations financière. Cette formation, organisée par le GIABA dans le cadre du projet SAMWA, a été animée par une équipe d'experts du GIABA et s'est déroulée dans les locaux de la CENTIF à Lomé.

39. Du 9 au 11 octobre 2018, le chef bureau des analystes a pris part à Dakar à l'atelier de formation sur les perturbations financières en matière de financement du terrorisme : « Enquêtes sur les Cryptomonnaies ». Cet atelier, qui se situe dans le cadre du Programme Global contre le blanchiment d'argent, les recettes du crime et le financement du terrorisme (GPML) de l'ONUDC, visait à renforcer les capacités des Analystes et Enquêteurs à identifier les moyens à mobiliser pour lutter contre le BC/FT dans un environnement de Cryptomonnaies à travers notamment les concepts fondamentaux, les risques et les opportunités associés à l'écosystème des cryptomonnaies ainsi que la conduite des enquêtes et l'identification des suspects.

40. Du 8 au 12 octobre 2018, le Directeur des enquêtes économiques et financières et un analyste financier de la Cellule ont participé à Abuja (Nigeria) à l'atelier régional du GIABA sur la promotion des meilleures pratiques sur la structure, les enquêtes et les techniques de saisie, de gel, de confiscation de recouvrement et de gestion des avoirs d'origine criminelle conformément aux Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU). Organisé par le GIABA à l'intention des autorités d'enquêtes et de poursuites pénales, l'atelier avait pour objectifs d'examiner le cadre juridique existant pour le gel, la saisie, la confiscation et le recouvrement du produit du crime et des avoirs terroristes et de renforcer les capacités des Etats membres à mettre en œuvre un système efficace de gel des avoirs conformément à leurs obligations au titre des résolutions de CSNU.

41. Du 24 au 26 octobre 2018, le Directeur des enquêtes financières et de la coopération administrative et un analyste financier ont pris part à Freetown (Sierra Leone) à la conférence régionale du GIABA sur la LBC/FT dans le secteur maritime. L'atelier avait pour objectif principal de renforcer les capacités techniques des agents de répression

criminelle notamment sur l'existence, la pertinence des données financières et commerciales, le ciblage des crimes et des compétences analytiques nécessaires.

42. Du 27 au 30 novembre 2018 à l'Hôtel Eda Oba à Lomé (Togo), le Secrétaire Général et le Directeur du renseignement financier et de la stratégie ont participé à la Réunion régionale conjointe des Responsables de conformité des institutions financières/EPFND et des Autorités compétentes sur les questions émergentes en matière de BC/FT organisée par le GIABA. Cet atelier a pour objectif général de fournir aux participants une plateforme de partage d'expériences, de favoriser la coopération et la collaboration en vue de la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme dans les institutions.
43. Du 11 au 14 décembre 2018, le responsable du bureau informatique a pris part à Dakar à l'atelier de renforcement des capacités des informaticiens des CENTIF sur la mise en place et la gestion de bases de données sécurisées en matière de LBC/FT. Organisé par le RECEN-UEMOA, l'atelier visait d'une part à renforcer les capacités des informaticiens du RECEN pour la mise en place d'une plateforme d'échanges d'informations en vue d'une meilleure sécurisation dans la transmission, le traitement et la communication des données en matière de LBC/FT et d'autre part à mettre en place un projet de création d'une base de données communes aux CENTIF.
44. Du 11 au 14 décembre 2018, le Directeur des enquêtes économiques et financières et le chef bureau des analystes financiers, ont pris part à Lomé, à l'atelier de perturbation des organisations terroristes organisé par l'ONUDC. L'atelier avait pour objectif d'analyser et de comprendre le mode de financement des organisations terroristes afin de définir des stratégies d'asphyxie des finances de ces organisations. Les échanges ont permis aux participants d'apprendre les meilleures techniques d'enquête permettant de perturber des activités des organisations terroristes ainsi que leur financement.
45. Du 17 au 19 décembre 2018, un analyste de la CENTIF a pris part à Saly (Sénégal) au deuxième forum régional organisé conjointement par le GIABA et le Centre de la CEDEAO pour le Développement du Genre (CCDG) sur les dimensions genre et jeunesse et la participation des groupes vulnérables à la criminalité économique et financière en Afrique de l'Ouest. La session avait pour objectif de réunir les parties prenantes des Etats membres de la CEDEAO pour partager les connaissances, expériences et bonnes pratiques afin de définir un cadre global visant à intégrer les dimensions genre et jeunesse dans la lutte contre les crimes financiers et les questions connexes dans l'espace CEDEAO.

2.2.2. Autres actions et rencontres

46. Au cours de la période sous revue, la CENTIF a également assuré la poursuite des travaux du processus d'évaluation nationale des risques (ENR) et a participé à d'autres rencontres portant sur la LBC/FT et sur d'autres sujets d'intérêt national, dans le cadre de la coopération nationale.

2.2.2.1. Poursuite des travaux de L'ENR

47. Sous la direction du Comité Technique, les travaux de l'ENR se sont poursuivis durant le trimestre sous revue au sein des différents groupes techniques et certains ont transmis leur projet de rapport sectoriel. En outre, dans le cadre de son assistance technique à la Cellule, un suivi d'étape du processus a été effectué par la Banque Mondiale, le 31 octobre 2018, par visioconférence dans ses bureaux à Lomé. Suivant le calendrier adopté pour l'ENR, le rapport général devra être produit au plus tard à la fin du mois de janvier 2019 par l'équipe de coordination.

2.2.2.2. Coopération nationale

48. La CENTIF a organisé et présidé une réunion du CIMSA-LBA/FT chargé du suivi des activités de LBC/FT au plan national, le 27 décembre 2018. Cette réunion a permis notamment de faire le point du déroulement du processus de l'ENR et d'évaluer les récentes actions de formation et de sensibilisation sur la LBC/FT initiées par le Comité.

49. Les 31 octobre et 02 novembre à Lomé, le chef bureau des analystes a participé à l'atelier sur la revue de la performance du Plan d'Actions de la Réforme de la Gestion des Finances Publiques (PA-RGFP 2018-2020) au premier semestre 2018 organisé par le Secrétariat Permanent chargé du suivi des politiques de réformes et des programmes financiers (SP-PRPF). Cette revue avait pour objectif principal d'évaluer la performance des réformes des finances publiques à fin juin 2018 afin d'identifier les forces et faiblesses et de prendre des dispositions pour accélérer la mise en œuvre desdites réformes avant la fin de l'année.

50. Du 05 au 07 décembre 2018, le Directeur des enquêtes économiques et financières a assisté à Kpalimé (Togo) à l'atelier d'enrichissement et de validation technique du plan stratégique de la Haute Autorité de lutte contre la Corruption et les Infractions Assimilées (HAPLUCIA).

51. Durant le trimestre sous revue, outre les activités sus-évoquées, la Cellule a également procédé à l'analyse des statistiques sur les sorties de devises. En dépit des efforts fournis par la Cellule pour disposer des données sur les sorties de devises effectuées par tous les postes frontiers du pays, seules celles enregistrées à la frontière aérienne sont disponibles à ce jour et sont retracées ci-après.

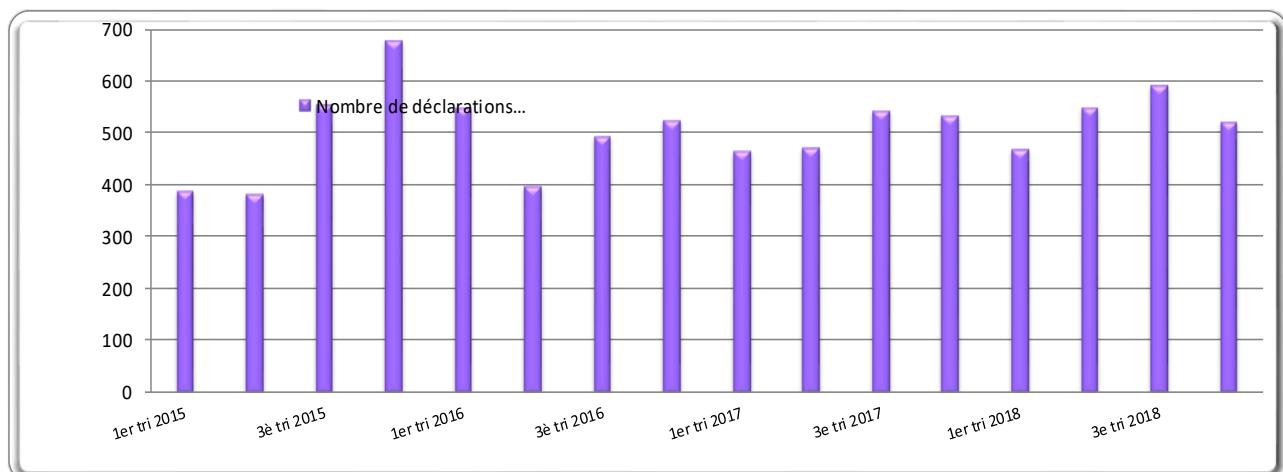
2.2.3. SUIVI DES DECLARATIONS DES TRANSPORTS TRANSFRONTALIERS DE DEVISES ET DES DECLARATIONS DES TRANSACTIONS EN ESPECES

52. L'analyse des statistiques communiquées par les services techniques de l'OTR pour le 4^{ème} trimestre 2018 révèle que :

- 520 déclarations de sorties de devises ont été enregistrées à l'Aéroport International Gnassingbé Eyadema (AIGE) contre 592 le trimestre précédent et 535 à la même période de l'année 2017 ;
- les montants déclarés à destination des pays hors UEMOA portent sur un total

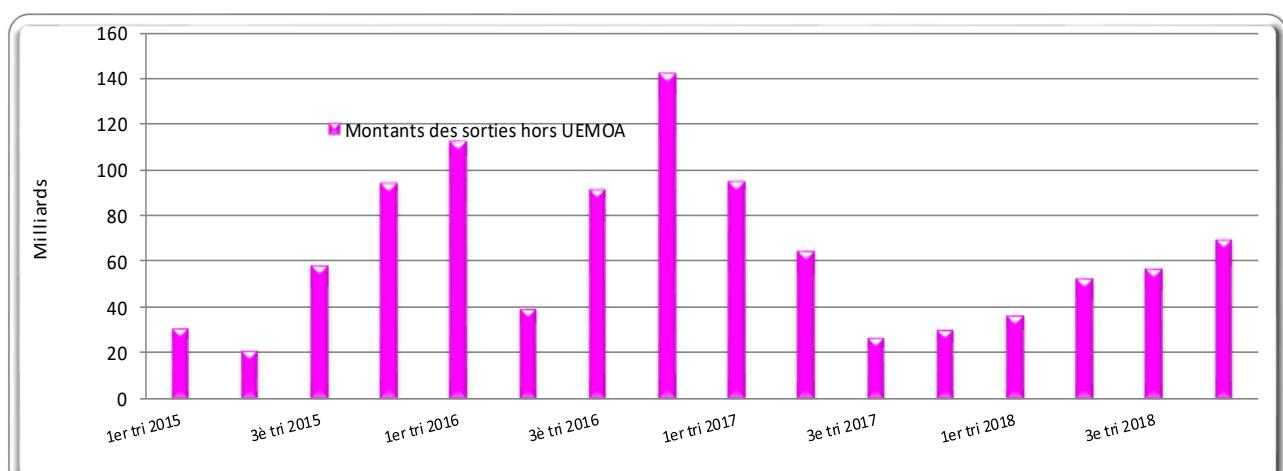
de 69,8 milliards de francs CFA, en hausse de 22% par rapport aux 57,4 milliards de francs CFA enregistrés au trimestre précédent. Comparées à la même période de l'année précédente où elles se chiffraient à 30,5 milliards de francs CFA, ces sorties de fonds en espèces ont été fortement accrues de 129%. Durant le trimestre sous revue, la Chine suivie des Emirats Arabes Unis, demeurent les principales destinations des devises enregistrées, constituées en majorité de dollars US.

Graphique 2- Evolution du nombre de déclarations de sorties de fonds par trimestre de 2015 à 2018



Sources : OTR, CENTIF-TG

Graphique 3- Evolution du montant de sorties de fonds hors UEMOA par trimestre de 2015 à 2018



Sources : OTR, CENTIF-TG

53. L'importance des sorties de billets étrangers, dans un contexte marqué par l'absence d'une application rigoureuse de la réglementation des changes, continue de susciter des inquiétudes au regard des risques élevés de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme attachés aux mouvements transfrontaliers d'espèces et autres instruments négociables au porteur.

54. Il importe que des mesures vigoureuses soient prises, notamment par les services douaniers, en vue du respect des dispositions relatives à la sortie des devises par les voyageurs, prévues par le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA, la loi uniforme n°2018-004 du 04 mai 2018 relative à la LBC/FT dans les Etats membres de l'UEMOA et l'Instruction n°08-09-2017 fixant le seuil pour la déclaration des transports physiques transfrontaliers d'espèces et instruments négociables au porteur.
55. S'agissant des déclarations des transactions en espèces, en application des dispositions de l'instruction n°010-09-2017 du 25 septembre 2017 fixant le seuil pour les déclarations des transactions en espèces, la CENTIF a commencé à enregistrer les déclarations des assujettis depuis mars 2018. Au cours du trimestre sous revue, sept (07) banques et trois (03) institutions de microfinance ont déclaré 7.392 transactions en espèces dont le montant des opérations uniques ou des opérations qui apparaissent liées est supérieur à quinze (15) millions de francs CFA.

3- DIFFICULTES RENCONTREES ET SOLUTIONS PRECONISEES

56. Plusieurs insuffisances, résumées dans le tableau ci-dessous, entravent le bon fonctionnement de la CENTIF-Togo. Bien que les insuffisances majeures du cadre juridique aient été corrigées, l'adoption de certains projets de textes d'application de la loi uniforme relative à la LBC/FT permettra de le renforcer. En particulier, le projet d'arrêté portant attribution, composition et fonctionnement de la Commission consultative sur les mesures de gel administratif, permettra d'assurer la mise en œuvre effective des résolutions 1276 et 1373 du CSNU.

Tableau 3 : Synthèse des insuffisances d'ordre structurel du dispositif de LBC/FT du Togo

Difficultés	Solutions
Manque de conformité à certaines recommandations du GAFI	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter le reste des projets de textes d'application de la loi uniforme • Finaliser l'évaluation nationale des risques et élaborer la stratégie nationale de LBC/FT
Insuffisance de coopération entre les différents acteurs nationaux impliqués dans la LBC/FT	<ul style="list-style-type: none"> • Créer un mécanisme de coopération et d'échanges d'information avec les autorités de poursuite et de répression • Vulgariser davantage les textes • Intensifier la formation des acteurs et sensibiliser le grand public • Renforcer les cadres de discussion périodiques avec les différents acteurs
Insuffisance des ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter les subventions de la CENTIF et du CIMSA • Programmer le financement des activités dans un processus à moyen terme • Appuyer les ressources de l'Etat par celles des organes communautaires et autres partenaires comme prévu par l'article 73 de la loi uniforme
Insuffisance de compétences sur le plan des ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier la formation du personnel existant • Créer des unités spécialisées en criminalité financière au sein des organes de répression (Justice, Police, Gendarmerie) • Elaborer des manuels de procédure
Insuffisance de moyens matériels	<ul style="list-style-type: none"> • Acquérir les outils d'analyses spécifiques • Doter la Cellule d'un centre de documentation et de formation en LBC/FT • Renouveler les équipements de la Cellule (matériel informatique)
Problèmes de sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Construire un siège qui réponde aux standards internationaux • Sécuriser le matériel informatique et crypter les données

CONCLUSION

57. En définitive, ce 4^{ème} trimestre de l'année 2018 a été essentiellement marqué par la sortie du Togo du régime de suivi renforcé à celui de suivi régulier accéléré, la poursuite des activités de sensibilisation sur le dispositif de LBC/FT et des travaux de l'ENR ainsi qu'un accroissement continu des déclarations d'opérations suspectes.
58. La sortie du régime de suivi renforcé au régime de suivi régulier accéléré est le couronnement des progrès réalisés par le Togo pour conformer son dispositif aux normes internationales en vigueur. Néanmoins, le pays devra poursuivre ses efforts, notamment pour adopter d'autres projets de textes d'application, essentiellement des arrêtés, en vue de l'application effective de certaines dispositions de la loi uniforme.
59. Concernant la sensibilisation sur le dispositif de LBC/FT, l'accent a été mis durant ce trimestre sur les acteurs du secteur financier, en l'occurrence les Directeurs Généraux des banques, qui ont été invité à mettre en œuvre la nouvelle loi uniforme. Ces actions seront étendues, au cours des mois à venir, aux acteurs non financiers. En outre, les universitaires ont été sensibilisés sur leurs contributions à cette lutte.
60. Quant à l'ENR, suivant le calendrier validé au cours de l'atelier de lancement officiel tenu du 11 au 13 juin 2018 à Lomé, le rapport général devra être finalisé à fin janvier 2019 en vue de l'organisation de l'atelier de validation en mars 2019 et de l'élaboration de la stratégie nationale de LBC/FT.
61. L'activité déclarative du trimestre, en très forte progression, traduit notamment un approfondissement de la connaissance des typologies de BC/FT par les entités déclarantes. Cependant, il ressort de l'analyse de certaines DOS que l'attention des assujettis soit attirée sur la qualité desdites déclarations en vue de leur amélioration. La Cellule sensibilisera les entités déclarantes sur cette problématique au cours de ses prochaines rencontres. Elle poursuivra également ses actions en vue d'inciter tous les assujettis à mettre en œuvre leurs obligations et à faire des déclarations. En outre, au regard de l'importance des DOS liées aux transferts de fonds frauduleux, la Cellule rappellera aux banques, la nécessité du respect des dispositions de la réglementation des relations financières extérieures et la mise en œuvre de mesures de vigilance renforcée dans la réalisation de ces opérations. Par ailleurs, l'exploitation des DOS durant le trimestre sous revue a abouti à la transmission de deux rapports à la justice pour que des poursuites soient engagées à l'encontre des personnes suspectées.

Fait à Lomé, le 16 janvier 2019

Le Président de la CENTIF-TG

Tchaa Bignossi AQUITEME

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition du nombre de DOS par entité au cours du trimestre sous revue

Déclarants	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Etablissements de crédit	96	20 704 299 409
Systèmes financiers décentralisés	0	-
Compagnies d'assurance	0	-
Professions juridiques indépendantes	0	-
Agents immobiliers	0	-
Organisations non gouvernementales	0	-
Regies financières	0	-
Autres	50	352 144 984
Total	146	21 056 444 393

Source : CENTIF-Togo

Annexe 2 : Répartition de DOS reçues au cours du trimestre par infractions sous-jacentes

Infractions sous-jacentes	Nombre de DOS	Montant en FCFA
Trafic de drogue	-	-
Escroquerie	20	156 459 065
Fraude fiscale	4	8 341 437 069
Cybercriminalité	-	-
Trafic d'êtres humains	-	-
Vol et recel	-	-
Trafic d'or	-	-
Infraction à la réglementation des changes	-	-
Autres	122	12 558 548 259
Total	146	21 056 444 393

Source : CENTIF-Togo

Annexe 3 : Traitement des DOS au cours du trimestre sous revue

	Nombre	Montant (millions de FCFA)
DOS Classées	0	0
DOS en cours de traitement	146	21 056,4
Rapports transmis au Procureur*	2	128,0

* Lesdits rapports portent respectivement sur 1 DOS du trimestre précédent et 10 DOS de l'année 2017

Source : CENTIF-Togo

Annexe 4 : Etat des demandes d'information du 4ème trimestre 2018

Zone géographique	Nombre de demandes d'information	
	reçues	transmises
Afrique	3	2
Autres pays de l'UEMOA	2	
Afrique de l'Ouest hors UEMOA		1
Autres pays d'Afrique	1	1
Europe		
Amérique		
Asie		1
Océanie	1	
TOTAL	4	3

Source : CENTIF-Togo